

Paudex, le 11 février 2021

USPI INFO n° 5/2021

Pratique : Prélèvement d'intérêts négatifs de Postfinance dès le premier franc à partir du 1^{er} avril 2021

Postfinance a informé un certain nombre de membres que, dès le 1^{er} avril 2021, des intérêts négatifs seraient prélevés dès le premier franc sur leurs comptes entreprises. L'USPI Suisse est intervenue auprès de Postfinance afin qu'elle reconsidère sa décision et a sollicité un entretien avec le président de la direction de Postfinance.

L'USPI Suisse a appris que Postfinance a décidé que, dès le 1^{er} avril 2021, des intérêts négatifs seraient prélevés dès le premier franc sur les comptes entreprises que les membres détiennent auprès de Postfinance, ce qui n'est pas admissible.

En effet, dans le cadre de leurs activités professionnelles, nos membres encaissent chaque mois d'importants montants, notamment sous la forme des loyers, pour le compte de leurs clients propriétaires.

Par ailleurs, des paliers ou des limites avaient été convenus avec Postfinance pour éviter le prélèvement de ces intérêts négatifs à partir du premier franc et qui tenaient compte des particuliers de chaque société. Les établissements bancaires pratiquent d'ailleurs de la sorte et ne facturent pas, dès le premier franc, des intérêts négatifs.

Enfin, en cette période de crise COVID-19, l'économie privée a besoin d'importants soutiens et non pas de charges supplémentaires.

Par conséquent, nous avons demandé à Postfinance de reconsidérer sa décision de prélever des intérêts négatifs dès le premier franc. En outre, nous avons sollicité un entretien avec M. Hansruedi Köng, président de la direction de Postfinance.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés du résultat de nos démarches.

**UNION SUISSE DES PROFESSIONNELS
DE L'IMMOBILIER**

Le secrétaire

Frédéric Dovat